



Fiscalité de la R&D et de la propriété industrielle

Ref 8930048

Fiscalité de la R&D et de la propriété industrielle

Formations courtes

Perfectionnement	1 jour (7 heures)	Paris
------------------	-------------------	-------

Optimiser le traitement fiscal des frais de R&D et des actifs incorporels

La propriété industrielle représente un levier indispensable de l'essor des entreprises et la localisation des activités R&D est un enjeu économique clé. Afin d'optimiser les flux de développement, d'exploitation et de cession, tout en sécurisant les structures en place vis-à-vis de l'administration fiscale et du projet BEPS, la maîtrise des règles fiscales internes et internationales applicables aux actifs incorporels s'impose.

Objectifs

Définir les dispositions fiscales liées aux dépenses de R&D, aux brevets, aux logiciels et aux marques

Identifier les impacts fiscaux internationaux de la structuration et de l'exploitation de la propriété industrielle

Mesurer les risques de contrôle de l'administration et du juge

Pour qui ?

Conseils en propriété industrielle Avocats,
fiscalistes Comptables et experts-
comptables

Code dokélio : 51965

Prérequis

Avoir des connaissances en fiscalité ou
avoir suivi " Fiscalité pour non-fiscalistes "
(code 30064)

Compétences acquises:

Optimiser la stratégie fiscale entourant le
traitement de ses frais de R&D et de ses
actifs incorporels

Programme

Maîtriser la fiscalité interne du développement, de l'exploitation et de la cession des actifs incorporels

Gérer les frais d'acquisition et de conception

Optimiser le développement et la propriété des actifs incorporels

- Les voies possibles : centralisation versus codéveloppement et copropriété des actifs
- Les articulations possibles avec les régimes de CIR et d'exploitation des actifs

Déterminer les conséquences fiscales pour le cessionnaire et le concessionnaire

- Distinguer la déductibilité de l'immobilisation des redevances et ses enjeux pratiques
- Vérifier les liens de dépendance entre concessionnaire et concédant

La fiscalité du cédant et du concédant

- Les différents traitements fiscaux en fonction des différents actifs immatériels
- Le régime du " Patent Box " français (article 39 terdecies du CGI) : fonctionnement et perspectives d'avenir
- Taxation immédiate ou différée : la question des " milestone payments "

Intégrer les aspects fiscaux internationaux des revenus de la propriété industrielle

Le traitement des paiements de source française en France et à l'étranger

- Les règles applicables en l'absence d'une convention fiscale internationale
- Appliquer les clauses présentes dans une convention internationale
- Appliquer la directive communautaire relative aux redevances

Étude de cas : analyse comparée de pays disposant d'une fiscalité favorable en
matière de revenus de propriété intellectuelle, " Patent Box " britannique, Luxembourg,

Belgique, Irlande...

L'imposition des revenus de source étrangère

- L'imposition en France
- Le traitement des crédits d'impôts

Exercice d'application : comparaison du traitement fiscal d'une acquisition ; exploitation d'actifs incorporels français via la France ou l'Irlande

Comprendre les règles de TVA et de droits d'enregistrement

Les principes de la TVA sur les opérations nationales

- Le régime général de la TVA
- Reconnaître les situations spécifiques
- Les aspects pratiques

Les règles de TVA applicables aux transactions internationales

La détermination des droits d'enregistrement dans le cadre d'une cession ou d'une concession selon la nature des droits cédés

Exercice d'application : étude des différentes hypothèses et détermination des droits dus sur une spécialité pharmaceutique (marque, brevet, AMM...)

Prévenir le contrôle de l'administration et du juge

Répondre aux obligations déclaratives

La particularité des opérations entre des parties liées et les implications prix de transfert : valorisation, exploitation, cession des actifs

Les moyens de lutte contre l'évasion et la fraude

- L'article 238 A du Code Général des Impôts (CGI)
- L'article 209 B du CGI
- L'article 155 A du CGI
- Les États et Territoires Non Coopératifs (ETNC)
- L'abus de droit

• Le projet BEPS et les évolutions législatives sur les " IP Box " dans l'UE et au sein de l'OCDE

- La prévention : les accords préalables de prix

Test de connaissances : validation des acquis à travers un QCM

1070€ HT

Prochaines sessions

Paris

14 oct. 2019

14-10-2019

14-10-2019

S'inscrire

[Nous contacter](#)